LA CHAMBRE A FIXÉ SON ORDRE DU JOUR

M. Fernand Bouisson a prononcé le discours de rentrée

La séance est ouverte à 15 h. 40, sous la présidence de M. Fernand Bouisson. De nombreux députés présents au début de la séance, se lèvent pour saluer leur président, de retour au fauteuil. La Chambre fait silence pour entendre l'allocution du président de la Chambre.

Celui-ci fait un vif éloge de Gambetta, dont on vient de célébrer le cinquantenaire de la mort, puis il ajoute :

« Notre doyen, M. Grousau, que je veux saluer ici en l'assurant de l'affectueux respect de l'assemblée, notre doyen qui reste le témoin exact et sûr d'une époque que nous n'avons pas connue nous-mêmes, pourrait porter témoignage que la politique qu'il n'a cessé de combattre en adversaire loyal, n'a dû son triomphe rapide, éclatant, qu'à l'action personnelle de Gambetta ».

Puis, après avoir rappelé l'œuvre de Gambetta, M. Fernand Bouisson montre la nécessité de voter le budget et d'apporter des solutions claires et rapides aux problèmes du présent.

Des applaudissements unanimes et longuement répétés accueillent la péroraison.

Le président fait connaître les propositions de la conférence des présidents pour la fixation de l'ordre du jour.

La fixation de l'ordre du jour

Ces propositions ont été adoptées. Ainsi, la Chambre a décidé de consacrer des séances exceptionnelles de la matinée, aujourd'hui et mardi prochain, à la discussion du rapport de M. Augé sur le projet relatif aux baux à ferme et de mettre en délibération aux séances de l'après-midi, à partir d'aujourd'hui, le projet de loi relatif à l'amnistie.

Elle a décidé, en outre, d'inscrire en tête de l'ordre du jour de jeudi matin, la vérification de certaines opérations électorales.

L'incendie de l' « Atlantique »

Le président fait connaître les demandes d'interpellations qui lui sont parvenues.

M. René Richard, député des Deux-Sèvres, demande que l'on fixe au vendredi 20 janvier la discussion des interpellations sur l'incendie de « L'Atlantique ».

M. Léon Meyer, ministre de la Marine marchande, accepte cette date. Il en est ainsi ordonné, après une intervention de M. Philibert Besson.

La séance est levée à 16 h. 05 ; séances ce matin à 9 h. 30 (baux ruraux) et cet après-midi (amnistie).

LE VOYAGE DE L' " ARC-EN-CIEL "

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Ce n'est point un raid que nous voulons faire, mais seulement un essai de liaison postale pratique Franco-Amérique du Sud, par étapes. Nous comptons, de Saint-Louis du Sénégal, dès que l'autorisation nous sera donnée, gagner ensuite Natal, le Brésil, l'Argentine.

» En Amérique du Sud, nous voulons montrer les ailes françaises dans les Républiques latines où on risque de les oublier. Nous voulons aussi démontrer que l'avion est supérieur au dirigeable pour assurer le service postal. »

L'envol

Quelques instants plus tard, voici qu'arrivent Mermoz, Mailloux et leurs compagnons de voyage. Après un court entretien avec M. Couzinet, ils repartent pour consulter les dernières renseignements météorologiques au poste du camp d'Istres. Mais ils donnent auparavant l'ordre de mettre les moteurs en marche. Il en est ainsi fait et les trois moteurs se mettent à tourner au ralenti.

Une heure passe encore ; les aviateurs reviennent. Mermoz annonce : « Nous partons ». Les sept aviateurs prennent place. Le tonnerre des trois moteurs déchire l'air. Un signe : les cales sont enlevées. « L'Arc-en-Ciel » se met en mouvement sur la grande piste goudronnée, mais sa vitesse est insuffisante et le vent l'emporte vers la gauche. Alors on voit « L'Arc-en-Ciel » ralentir encore pour rebrousser chemin. Il revient se remettre en piste et le tonnerre des moteurs s'accélère, il parcourt environ un kilomètre en 38 secondes et décolle magnifiquement. Il est 10 h. 1 m. 32 sec. 2/5. L'avion disparaît rapidement vers le Nord-Ouest.

Une zone de nuages et de pluie étant signalée au-dessus de la région de Barcelone et d'Alicante, l'équipage Bossoutrot-Rossi a renoncé à prendre le départ jeudi matin.

Au-dessus de l'Espagne

Le trimoteur « Arc-en-Ciel » a survolé le cap Creus, au Nord-Est de l'Espagne, à 10 h. 35.

A 13 h. 47, il faisait connaître qu'il poursuivait son vol vers Casablanca et survolait à ce moment Alicante.

Au Sud de Tétouan

A 17 h. 20, le trimoteur « Arc-en-Ciel » signalait sa position par 4-30 de latitude et 25-25 de longitude à 5 kilomètres sud de Tétouan. Mermoz signalait que la marche de l'avion était contrariée par un vent debout très fort. Le mécanicien Jousse, utilisant le couloir intérieur, a remis en place la courroie d'huile du moteur droit.

Sur Larache

A 18 h. 06, l'avion trimoteur « Arc-en-Ciel » survolait Larache. Il était à ce moment en communications radiotélégraphiques avec Casablanca qui lui communiquait le temps au-delà de Dakar.

Au-dessus de Casablanca

L'avion trimoteur « Arc-en-Ciel » a survolé Casablanca à 18 h. 47.

Après avoir survolé l'aérodrome de Casablanca, l'Arc-en-Ciel a poursuivi sa route vers le Sud.

LE SÉNAT A ÉLU SON BUREAU

M. Jeanneney fut réélu président par 254 voix sur 260 votants

M. Dameceur, président d'âge, ouvre la séance à 15 h. 05. L'ordre du jour appelle le scrutin à la tribune pour l'élection du président et des quatre vice-présidents

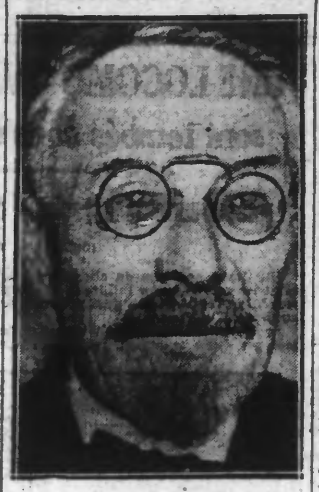

M. JEANNENEY, réélu président du Sénat

de l'assemblée. Le scrutin est ouvert à 15 h. 15. A 16 h., on ouvre le scrutin pour la nomination des secrétaires et questeurs du Sénat.

M. Jeanneney est élu président du Sénat par 254 voix sur 260 votants.

L'élection des vice-présidents

MM. Maurice Ordinaire, Lucien Hubert, Paul Strauss, Cuminal, sont proclamés vice-présidents du Sénat pour 1933.

Les secrétaires et questeurs élus

MM. Le Gorgeu, Rolland, Jamelin, Farjon, Linyer, Babin, Chevaye, Morisset et Prevost-Dumarchais sont proclamés secrétaires.

MM. Gallet, Monnervin et Labrousse sont proclamés questeurs.

la défense du Blé

Après une allocution du doyen d'âge, M. Bergeron demande l'inscription à l'ordre du jour du projet de loi sur la défense du marché du blé.

M. Mahieu, vice-président de la commission des finances : « La commission doit se réunir demain pour examiner ce projet ; si celui-ci est en état mardi, elle ne s'opposera pas à ce qu'il soit discuté ».

La séance est levée à 18 h. 1 doyen d'âge, en quittant le fauteuil, est salué par les applaudissements prolongés de l'assemblée.

Séance mardi 17 janvier, à 15 heures.

M. FRANÇOIS-ALBERT RESTE PRÉSIDENT DU GROUPE RADICAL-SOCIALISTE

Le groupe radical-socialiste s'est réuni hier matin, pour procéder au renouvellement de son bureau. M. Edouard Herriot n'assistant pas à la réunion, M. Marchandeau a déclaré que l'ancien président du conseil ne poserait pas sa candidature s'il y avait un autre candidat.

M. François-Albert, président sortant, ayant alors annoncé qu'il ne se retirait pas, le groupe a procédé à l'élection, par acclamations, M. François-Albert a ainsi été réélu.

Le groupe a procédé ensuite à la désignation des autres membres de son bureau.

UNE LOTERIE NATIONALE POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Louis Proust, président du comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, a déposé aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à instituer une loterie nationale destinée à fournir les ressources nécessaires au paiement des pensions attribuées aux victimes de la guerre, ainsi qu'au paiement de la retraite du combattant.

LES CHEMINOTS RETRAITÉS REVENDIQUENT

Des délégations autonomes des retraités du P.-L.-M., du Nord et de l'Etat, conduite par MM. Planchon et Duliu, ont été reçues par le ministre des travaux publics et lui ont exposé leurs revendications relatives à la péréquation des retraites, au respect des droits acquis, à la situation des cheminots des zones bombardées.

Les fédérations ont marqué, en outre, leur solidarité avec leurs camarades des services actifs, concernant la réintégration des révoqués.

Les mêmes délégations ont été reçues, l'après-midi, au Palais-Bourbon, par le groupe de défense des cheminots.

DEUX SKIEURS ENSEVELIS PAR UNE AVALANCHE

On annonce d'Innsbruck, que deux skieurs munichois ont été ensevelis par une avalanche de neige à Lenggries, près de la frontière austro-bavaroise.

Des manifestations ouvrières se sont déroulées en Belgique, contre les nouveaux impôts

Des meetings ont été organisés notamment à Mouscron et une grève de 24 heures a eu lieu hier

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Le Gouvernement belge, qui a obtenu du Parlement les pleins pouvoirs jusqu'au 15 janvier, a édicté une série de mesures fiscales, qui ont soulevé de très violentes protestations dans la classe ouvrière, et notamment une taxe sur les salaires de 1 à 4 %, avec toutefois l'exonération d'un minimum vital, et surtout des impôts de consommation, notamment sur le café, le sucre, la margarine, le vinaigre et sur des produits de première nécessité comme les allumettes. Il y a aussi des impôts sur le tabac, l'alcool, l'essence et le relèvement de la taxe de transmission.

On prévoit que « l'index number » sera de 10 points ce mois-ci et de 17 points le mois prochain.

Le parti ouvrier a pris la tête du mouvement de protestation et a organisé dans tout le pays de nombreux meetings, notamment à Meuseron hier, meeting qui a réuni plusieurs milliers de personnes. Lundi à Gand, une manifestation à laquelle ont participé des milliers de manifestants, s'est déroulée dans les rues.

Les ouvriers du Centre ont fait hier une grève de 24 heures pour protester contre les projets gouvernementaux.

Dans l'après-midi, ils ont manifesté. Quatre cortèges ont sillonné la région pour aboutir finalement à la Louvière où un cortège, comme on en avait jamais vu, a parcouru les rues. Il y avait de 25.000 à 30.000 manifestants. Trois meeting ont eu lieu. La journée s'est déroulée dans le calme. Les charbonnages avaient chômé au grand complet, sauf quelques centaines d'ouvriers qui sont restés au travail à Bois du Luc. Dans la métallurgie, toutes les grands usines ont chômé, sauf quelques défections à l'usine Boel. La fabrique de faïenceries Keramis, à la Louvière, a chômé également ainsi que la Chocolaterie Kiwatta, à Bois d'Haine. Il n'y a pas eu d'incidents. Il est probable que tout le travail reprendra aujourd'hui, sauf si les patrons refusaient de rouvrir leurs portes.

Le soir, à Bruxelles, une grande manifestation socialiste a parcouru les rues.

Nouveaux troubles extrémistes en Espagne

Fusillades, barricades, attentats

Le ministre de l'Intérieur espagnol a déclaré que certains incidents s'étaient produits à Mira, dans la province de Cuenca.

Des grévistes voulaient par la violence obliger les ouvriers à abandonner le travail. La force publique est intervenue pour empêcher la coercition des manifestants, mais les grévistes tirèrent sur les gardes civiles qui ripostèrent. L'un des manifestants a été tué, deux autres ont été blessés.

D'autre part, le ministre a fait savoir qu'à Casas-Viejas, dans la province de Cadix, un groupe de grévistes a blessé un sergent et un garde civil.

Des gardes d'assaut ont poursuivi les agresseurs, et l'un d'eux, au moment de se réfugier dans une maison, a fait volte face et a tiré sur un garde qui arrivait à sa hauteur, le tuant net.

De nombreux renforts arrivèrent pour assiéger la maison où s'étaient barricadés les rebelles.

Soudain, un policier, levant la tête pour épauler son fusil, eut le crâne fracassé d'une balle de revolver.

On dut faire appel à un nouveau détachement de renfort pour prendre d'assaut la maison où se retranchaient les agresseurs.

D'autre part, on mande de Reus que des inconnus ont tenté de faire sauter avec de la dynamite trois pylônes métalliques soutenant des câbles électriques. Deux des pylônes ont été à moitié démolis. Sous le troisième on a découvert dix-sept cartouches de dynamite qui n'avaient pas éclaté.

Un village a dû être repris par la force armée et l'on compte de nombreux tués et blessés

Dans le village de Casas-Viejas, les révoltés se sont réfugiés dans une maison du village pour résister à la force publique qui voulait rétablir l'ordre. Un garde civil blessé par les manifestants est tombé entre les mains de ces derniers et a été menacé de mort.

Le garde ayant conservé son revolver a pu se défendre jusqu'à la dernière minute.

Les gardes d'assaut et les gardes civils ont été obligés de détruire la maison à coups de grenades pour se rendre maîtres de la situation.

Dix-neuf révoltés ont été tués, cinq gardes de police ont été blessés et un tué. Des perquisitions ont été opérées dans le village et dans la totalité des maisons les armes les plus diverses ont été découvertes. De nombreuses arrestations ont eu lieu.

Le village se trouvant sur une hauteur a dû être attaqué par la force publique sur plusieurs points et on ignore encore le détail exact des pertes.

LA TERRE A TREMBLÉ EN AUSTRALIE

L'observatoire de Riverview a enregistré, jeudi, à 6 h. 12, un séisme particulièrement violent, qui a duré une minute. On signale que plusieurs immeubles ont été légèrement endommagés à Goulburn et Yass (Nouvelles-Galles du Sud).

L'EX-COMMIS DE PERCEPTION DE SAINT-AMAND A L'INSTRUCTION

Follart aurait détourné 10.000 fr.

Jeudi après-midi, Marius Follart, l'ex-commis de perception à Saint-Amand, récemment extradé de Belgique à la demande du Parquet de Valenciennes, a subi son premier interrogatoire sur le fond de l'affaire qui le concerne.

Follart a été extrait de la prison à 14 h. et a comparu devant M. Dejan de la Batie, juge, chargé de l'instruction de cette affaire.

L'inculpé était assisté de son avocat, Me Maurice Fontaine, ancien bâtonnier.

L'interrogatoire du prévenu dura jusqu'à 17 heures et il apparaît, dès maintenant que Follart, ne sera poursuivi que pour abus de confiance au préjudice de MM. Achille Morival ; Jules Delsenne et Félicien Robart.

Les éléments des délits d'escroqueries et de faux en écritures publiques ne se retrouvent pas dans les faits reprochés à Follart.

D'autre part, il résulte de l'examen de ces faits que le montant des sommes détournées par Follart ne s'élèverait pas à un chiffre aussi élevé que les premières indications semblaient l'établir. Au lieu de 50.000 francs, chiffre que l'on indiquait comme étant le montant de ses détournements, on indique maintenant celui de 10.000 francs.

Follart affirme enfin que ses ressources personnelles lui permettraient de désintéresser intégralement ses victimes.

Son plus vif désir serait de régler tout le monde et de réparer ainsi le préjudice qu'il a pu causer par ses agissements.

Me Maurice Fontaine a d'ailleurs déclaré qu'il allait s'y employer dès maintenant.

L'action publique suivra évidemment son cours, mais les créanciers ne perdraient rien. L'interrogatoire a pris fin à 17 heures et Follart a été reconduit à la Maison d'Arrêt.

CINQ ENFANTS BLESSÉS PAR L'EXPLOSION D'UN OBUS A VILLERS-BRETONNEUX

M. Lutin, agriculteur, avait invité les chômeurs de Villers-Bretonneux, à couper des branches mortes dans une propriété qu'il possède sur la route de Corbie.

Dans l'après-midi d'hier, vers 16 h., un obus qui se trouvait enterré dans le sol à un endroit où on avait allumé du feu pour brûler des débris de végétaux, de feuilles mortes, a fait explosion et a blessé cinq enfants.

Les gendarmes de la localité accourus sur les lieux avec les habitants du quartier s'empressèrent près des petites victimes. Un enfant de 11 ans, Raynald Fossé, fut transporté chez le docteur Vendeville qui constata des blessures à la figure et aux mains. Comme son état n'était pas grave, il fut reconduit chez ses parents. Quatre autres petits blessés furent transportés à Amiens dans l'automobile d'un négociant en grains d'Albert. Le jeune Marcel Lamisse, 10 ans, avait plusieurs plaies aux jambes et au ventre ; son frère Roger, 8 ans, plusieurs blessures dont une très grave à la tête. On craint même une fracture du crâne ; Eldèer Dargent, 12 ans, a le tibia droit fracturé et une plaie profonde au bas-ventre ; Lucien Fossé, 8 ans 1/2, des plaies superficielles à l'oreille droite et aux mains. Les quatre petits blessés ont été conservés en traitement à l'Hôtel-Dieu d'Amiens. Leurs jours ne sont pas en danger.

UN ACCIDENT MORTEL A LA FOSSE 3 DES MINES DE MARLES, A AUCHEL

Un grave accident mortel s'est produit dans la matinée d'hier au fond de la fosse No 3 des Mines de Marles à Auchel.

Le mineur polonais Adam Kida fut grièvement blessé au cours de son travail, remonté immédiatement au jour et succomba peu après.

Le malheureux ouvrier demeurait à Marles-les-Mines où son corps a été reconduit.

COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES VERS SAINT-OMER

Dans le but d'établir plus rapidement certaines communications interurbaines, l'Administration des P. T. T. met en service, à partir d'aujourd'hui, pour les abonnés des centres de *Lille, Roubaix, Tourcoing, La Madeleine* et *Haubourdin*, l'exploitation trafic direct pour : 1° Saint-Omer même ; 2° les bureaux de la circonscription de Saint-Omer, à savoir : Arques, Bayenghem, Blendecques, Boisdinghem, Eperlecques, Faubourg de Lyzel, Faubourg du Haut Pont, Fauquembergues, Lumbres, Moringhem, Morelle, Saint-Martin-au-Laert, Salperwick, Serques, Tatinghem, Tilques, Wardrecques, Wizernes, Zudausque.

Les abonnés des centres de Lille, Roubaix, Tourcoing, La Madeleine et Haubourdin, sont donc priés à partir de ce matin, de demander leurs communications vers Saint-Omer et les bureaux de la circonscription de Saint-Omer sous la forme :

« *Saint-Omer direct* »,

et non plus « l'inter pour St-Omer ».

Les abonnés de Lille reliés à l'automatique composeront le « *chiffre 13* », et non plus le « chiffre 10 ».

UNE TRIPLE NAISSANCE A BRUAY-EN-ARTOIS

Une triple naissance vient, de nouveau, de se produire à Bruay-en-Artois dans la famille d'un ouvrier peintre, de nationalité italienne, M. Vereniui Armand, demeurant 2, rue Bonnet.

Les trois enfants, nés à six mois, ne vécurent que cinq heures. L'état de la maman est satisfaisant.

L'EMPOISONNEMENT MYSTÉRIEUX DE LILLE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les rapports furent adressés au Parquet de Lille et M. Glorian, juge d'instruction chargé de l'affaire, donna mission à M. Vielledent, médecin légiste, de faire l'autopsie de la victime et d'examiner les pièces à conviction qui avaient été saisies, c'est-à-dire la bouteille ayant contenu la préparation purgative, le paquet de « sel » et le verre dont s'était servi M. Maurice Legrand.

L'autopsie eut lieu mercredi, entre 14 et 18 heures, dans un local de l'Hôpital de la Charité.

Il nous fut impossible de connaître les premiers résultats des études du médecin légiste.

Mlle Berthe LEGRAND, qui acheta le produit pharmaceutique

Hier, M. Vielledent a continué l'examen des viscères qu'il avait prélevés la veille. Il ne nous sera permis d'informer nos lecteurs des conclusions du médecin légiste que lorsque celui-ci aura minutieusement et longuement étudié si les matières prélevées contiennent un toxique quelconque.

On sait également que le pharmacien que nous avons interviewé mercredi, prétend ne pas s'être trompé et avoir délivré du sulfate de magnésie ainsi que la jeune Berthe le lui avait demandé.

Pauline, sœur du défunt, a failli absorber le même produit pharmaceutique

Nous nous sommes rendu hier matin au domicile du défunt, où nous avons rencontré la famille réunie au complet et, comme on le pense, dans la plus grande consternation.

Il s'agit d'une pauvre famille d'ouvriers dont, nous l'avons relaté, Maurice était précisément le soutien. On juge du désespoir qu'a causé cette mort prématurée, entourée de circonstances si tragiques.

Berthe, la sœur cadette, qui acheta le « produit », est alitée, fiévreuse, et délire fréquemment. La mort de son frère l'a consternée.

Pauline, l'aînée, nous a confié : « Dimanche soir, lorsque mon frère absorba son purgatif, j'eus un instant l'envie de l'imiter et j'allais le faire, lorsqu'il me dit : N'en fais rien, cette purge est terriblement mauvaise, c'est trop fort pour une jeune fille.

» Quand je pense que je lui dois peut-être la vie, j'en frémis encore.

» Je dois également vous dire, ajouta la jeune fille, que mon frère avait l'habitude de purger de temps en temps et qu'il le faisait chaque fois avec du « sel anglais ». Je ne puis mieux comparer ce produit, quant à son aspect, qu'à du sucre cristallisé ; or, ce qu'a absorbé mon frère avait une couleur blanc pâle et ressemblait plutôt à de l'amidon. Toutes ces remarques que je fais maintenant, je n'y ai malheureusement pas pensé à ce moment-là ! »

Les funérailles du défunt

Ajoutons que les funérailles de la victime auront lieu aujourd'hui.

La levée du corps aura lieu à 13 h. 45 à l'Hôpital de la Charité et l'inhumation à 14 heures, au Cimetière du Sud.

UN MARIN BRETON S'EST PENDU AU « VIOLON » DE BOULOGNE-SUR-MER

Nous avons signalé hier l'arrestation à Boulogne-sur-Mer d'un marin breton nommé Gabriel Deniel, né en 1894 à St-Mahu-du-Conquet, qui, au cours de la marée à bord de l' « Adine », avait porté plusieurs coups de couteau au second mécanicien François Ogès.

Deniel fut appréhendé dès le retour au port par l'agent spécial Piart, lequel le conduisit au violon, où le policier prit bien soin d'éliminer toutes choses susceptibles de permettre à Deniel un suicide. Notamment il lui enleva ses bretelles et ses cordons de souliers.

Deniel passa tranquillement la nuit aux côtés d'un ivrogne et se leva vers 8 h. 30 du matin. L'agent Delnord l'aperçut alors attendant son tour de sortie.

Quand le moment arriva, il était près de 10 h., l'agent Delnord alla chercher Deniel ; celui-ci lui tournait le dos.

L'agent appela ; personne ne répondit et pour cause : Deniel se servant de sa couverture, s'en était fait une corde, avait fait un nœud coulant et s'était pendu.

Le docteur Fourmentin, médecin-légiste, vers midi, vint constater le décès. Le corps de Deniel a été conduit à la Morgue.

NOTRE CONCOURS DE LA PLUS BELLE HISTOIRE :: :: :: ::

4.000 PRIX valant 310.000 FR.

Liste des lauréats

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

3.059e. — Mme GILLON Thérèse, cité Ouvrière, 8, à HAUBOURDIN.
3.060e. — M. MULLIER Louis, rue de Carvin, 15, à LILLE.
3.061e. — Mme ROGER Juliette, rue du Dronckaert, 142, à RONCQ.
3.062e. — M. VANDEKERKOVE Gustave, rue Pierre Cateau, 45, WATTRELOS.
3.063e. — Mme DEPUELS Irma, impasse Lavoisier, 11, à WASQUEHAL.
3.064e. — Mme GERMAIN Nelly, 1, rue Victor Hugo, à LANNOY.
3.065e. — Mme VANDEFONTEYNE Germaine, rue de la Vallée, 182, à HEM.
3.066e. — Mme GOSSEYE, 1, rue Jules Guesde, à HEM.
3.067e. — M. LEFEBVRE Eugène, rue Marcelin Krebs, 45, à HELLEMMES.
3.068e. — M. DUMOULIN Germain, rue d'Hem, 29, à FLERS.
3.069e. — M. LECLABART André, rue Bel Air, 28, à RONCHIN.
3.070e. — M. D'HOSSCHE Jules, 17, rue Lesage-Sensult, à LILLE.
3.071e. — M. LECQ Maurice, rue de Bouvines, 47, à GRAND-RONCHIN.
3.072e. — M. LAGRANGE Julien, rue des Bons-Enfants, 1, à HÉNIN-LIÉTARD
3.073e — M. VANVESEMAEL Jean, rue du Mont-à-Leux, 5, à WATTRELOS.
3.074e. — M. DELATTRE Kléber, rue des Moulins de Garence, 2, à LILLE.
3.075e. — M. DEVYNCK André, rue Blériot, 60, à WATTRELOS.
3.076e. — M. MONVOISIN Victor, rue du Plouich, 184, à MARCQ-EN-BARŒUL.
3.077e. — M. MORIVAL Maurice, rue du Moulin, 154, à MOUCHIN.
3.078e. — M. MAGINIER Léon, rue de Cassel, 65, à LILLE.
3.079e. — M. LEGROUX Floride, rue des Clycines, 10, à MÉRICOURT-SOUS-LENS.
3.080e. — M. HORNEZ Louis, 14, rue de Courmont, à LILLE.
3.081e. — Mme VANHELSTRAETE Florine, rue de la Conférence, 20, à ROUBAIX.
3.082e. — M. DECAMPS Louis, rue d'Herbomez, à NOMAIN.
3.083e. — M. CACAN Maurice, avenue Pottier, 75, à LAMBERSART.
3.084e. — M. DUCAMP Henri, 15, rue Esquermoise, à THUMESNIL.
3.085e. — M. DESPLANQUES Marcel, 37, rue Neuve, à LOMME.
3.086e. — Mlle HAYART Madeleine, rue du Gauquier, 50/10, à WATTRELOS.
3.087e. — Mlle BEUGNIER Adolphine, rue de Thumesnil, 27, à LILLE.
3.088e. — Mme COPPEYE Jeanne, rue Victor Hugo, 13, à SAINT-ANDRÉ.
3.089e. — Mme LECLERCQ Marguerite, rue Philippe-Auguste, 12, ROUBAIX.
3.090e. — M. PICAVET Auguste, 103, rue d'Italy, à ROUBAIX.
3.091e. — Mme PYOTTE Blanche, 3, rue Salomé, à FIVES-LILLE.
3.092e. — M. MASURE Isidore, rue Pasteur, 76, à HEM.
3.093e. — M. COMPDAER Etienne, chemin des Dames, 44, à LINSELLES.
3.094e. — Mlle COMPAGNON Paulette, rue de Lannoy, 4 ter, à RECUEIL-ANNAPPES.
3.095e. — M. HERCHEUSE François, rue de Leers, à NYS.
3.096e — M. FOURLEGNIE Pierre, rue Marceau, 2, à LEERS.
3.097e. — M. STOFFEL Célestin, rue des Chalets, 4, à RONCQ (Blanc-Four).
3.098e. — Mme DEKINDT Marie, 62, rue Léon Trulin, à LA MADELEINE.
3.099e. — M. BLANQUART Arthur, rue Nationale, à ANNŒULLIN.
3.100e — M. BOUREZ Louis, rue Pasteur, 23, à LALLAING.
3.101e. — M. SIX Léon, rue la Forgette, à QUESNOY-SUR-DEULE.
3.102e. — Mme CAUDRELIER Rosalie, rue de Carvin, 3, à ANNŒULLIN.
3.103e — M. COUTURIER Edgard, rue de Lannoy, 74, à LYS-LEZ-LANNOY.
3.104e. — M. HOOGERRYS Eliodore, rue Etienne Dolet, 90, à HELLEMMES.
3.105e. — Mme VANDEKERCKOVE Gabrielle, rue de l'Abbé Lemire, 42, à TOURCOING.
3.106e. — Mme VANDEMOEGHE Marie, rue Ampère, 5, à TOURCOING.
3.107e. — M. DELEMASURE Louis, rue de Nantes, 2, à TOURCOING.
3.108e. — Mme Vve SAINT-QUENTIN, rue Droulers, 350, à CHÉRENG.
3.109e. — M. STAHL Louis, avenue Adophe Gheeraërt, 148, à MALO-LES-BAINS.
3.110e. — M. LECLUSE Gaston, 71, rue François Masurel, à MOUVAUX.
3.111e. — M. DENOLF André, rue Jean Jaurès, 35, à MARCQ-EN-BARŒUL.
3.112e. — Mme MEQUIGNION Gabrielle, rue Em. Combes, à DON-SAINGHIN
3.113e. — M. PILLS Michel, rue Mirabeau, 86, à CROIX.
3.114e. — M. DESCATOIRE Paul, rue Victor Allard, 10, à LOMME.
3.115e. — M. DE WITTE François, rue Ternaux, 15, à ROUBAIX.
3.116e. — M. SOURIS Albert, 19, rue de Toufflers, à LYS-LEZ-LANNOY.
3.117e. — Mlle DENNEULIN Odette, rue J.-B. Clément, 87, à THUMESNIL.
3.118e. — Mme LIENARD Lutre, 16, rue H. Ghesquière, à LYS-LEZ-LANNOY
3.119e. — Mlle JAMIN Simone, rue Blériot, 12, à MONS-EN-BARŒUL.
3.120e. — M. PENIN Charles, rue des Stations, 177, à LILLE.
3.121e. — M. DECUBLER Marcel, rue de Wasemmes, 112, à LILLE.
3.122e. — Mme VANEECKOUT Marie, rue de Gand, 546, à TOURCOING.
3.123e. — Mme STAEDTSBADER Elise, rue Ma Campagne, 36, WATTRELOS
3.124e. — M. WATTRELOS Louis, rue Henri Ghesquières, 31, à RONCHIN-LEZ-LILLE.
3.125e — Mlle LELIEVRE Paulette, rue du Havre, 5, à LILLE.
3.126e. — M. ROUSSEL Marcel, rue de Strasbourg, 11, à ARMENTIÈRES.
3.127e. — Mme DUJARDIN-ROUSSEL, rue de Valmy, 10, à TOURCOING.
3.128e. — M. VANDECASTEELE Gaston, rue Jules Guesde, 3, à HEM.
3.129e. — M. READY Eugène père, rue du Haut Vinage, 22, à WASQUEHAL.
3.130e. — Mme MONTAGNIER Gilberte, rue Wiln, 36, à ROUBAIX.
3.131e. — Mme CARPENTIER Marie, 11, Pav. de l'Epinette, à MARQUETTE.
3.132e. — Mme DELEMAR-DUQUESNE, rue des Pénitentes, 3 bis, à LILLE.

Le dernier lauréat a donné le chiffre de 39.996 comme réponse à la question subsidiaire ; différence avec 43.437, nombre de concurrents ayant donné la liste gagnante : 4.481.

Lire demain, la suite de la liste des 4.000 heureux gagnants.

Les gagnants peuvent retirer leurs prix dans les bureaux du « RÉVEIL DU NORD », 186, rue de Paris, à LILLE.

Rappelons, à ce sujet, le texte de l'article 7 du Règlement, disant :

« La liste des prix affectés au présent concours représente une valeur de 310.000 francs.

» La liste des gagnants sera publiée dans les colonnes du « RÉVEIL DU NORD » et de « L'ÉGALITÉ DE ROUBAIX-TOURCOING ».

» Dès la publication des noms, les gagnants pourront se présenter à notre siège social, 186, rue de Paris, à LILLE, où ils pourront retirer leurs lots. Les gagnants auront, naturellement, à justifier de leur identité lors du retrait de leurs prix. Les frais d'envoi seront à la charge des gagnants qui demanderont l'expédition de leurs prix ».

Les lauréats pourront également retirer leurs prix tous les dimanches de 9 heures à midi.

A CLAIRFONTAINE ON VA FÊTER LE 104e ANNIVERSAIRE DE Mme DESSERIES

Clairfontaine, petite localité de 700 habitants du canton de La Capelle, s'apprête à fêter le 104e anniversaire de Mme Vve Desseries, née Bachelard Eugénie-Stéphanie.

La plus que centenaire naquit à Clairfontaine, le 19 janvier 1829. Elle épousa le 22 janvier 1854 M. Louis-Jean-Baptiste Desseries, qui décéda le 9 décembre 1881.

Depuis cette époque, la vénérable femme a vécu chez ses enfants puis chez ses petits-enfants.

Elle est en excellente santé et, quand il fait beau, elle effectue sa petite promenade ; elle voit encore bien clair et lit son journal ; il n'y a que sa mémoire qui se trouve quelque peu défaillante.

Une petite fête familiale réunira le 19 janvier prochain, les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de Mme Vve Desseries.

UNE RÉUNION A LENS DU GROUPE DU NORD DE L'A. DES MUTILÉS DES YEUX

Les mutilés des yeux du Nord sont invités à assister à la réunion de propagande qui aura lieu le dimanche 15 janvier, à 15 h., au Café du Commerce, en face de la gare de Lens. Adhésions, propagande, paiement des cotisations de 1933 ; mesures à prendre devant les projets du gouvernement ; causerie par M. Langlois, président de la section régionale.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 13 février 1933. — Soleil : lever, 7 . 43 ; coucher 18 h. 17 ; Lune : lever, 18 h. 6 ; coucher, 5 h. 51. Aujourd'hui : Baptême de N.-S. ; Demain : Saint-Hilaire.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 12 janvier 1933, à 18 h. : Baromètre : 766 mm. 5 ; hausse depuis la veille, à 18 h. : 0 mm. 8 ; Thermomètre : Fronde : 3.3 ; Minima : 2.0 ; Maxima : 4.2 . Etat hygrométrique : 95 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 2 mm. 6 ; Direction du vent : Sud ; Force : faible ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : couvert ; Temps probable pour vendredi : un peu froid ; brumeux.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps médiocre ; Ciel brumeux ; trois quarts couvert avec quelques faibles pluies éparses ; Vent du secteur Nord-Ouest s'orientant à l'Ouest. — Minimum de température sans changement sur celui de la nuit précédente.

FEUILLETON DU 13 JANVIER 1933 — N. 6

NEMROD ET Cie

par Georges OHNET

(Résumé des feuilletons précédents)

Le financier Sélim Nuno a réuni dans la cour d'honneur de son château de la Chevrolière, un certain nombre d'amis qui sont participer à un grande partie de chasse. Se trouvent rassemblés, Esther Nuno, fille du financier, une jolie veuve Mme del Péral, le prince de Fonciguy Gaston Franchort, le comte de Bruchen, etc... Esther adore son père, qui est veuf, et est adorée de lui. Elle a été extrêmement bien élevée par sa gouvernante Mlle Passerar.

Esther avait pour amie la jolie veuve Manuela del Péral, elle éprouvait pour la jeune femme une affection profonde. Aussi ressentit-elle un vif chagrin le jour où elle s'aperçut que son amie était la maîtresse de son père.

L'ancien propriétaire du château de la Chevrolière, le marquis Clément de Pont-Croix qui, ruiné, a dû vendre sa belle propriété à Sélim Nuno, a conservé un lopin de quarante hectares et un joli pavillon où il habite durant toute l'année, vivant de ses maigres revenus, passionné de chasse et de pêche.

Il était sincère en parlant ainsi : il se jugeait heureux. Ce qui contribuait à son bonheur, dans une large mesure, c'est que la Chevrolière ne trouvait pas d'acquéreur. La bande noire, qui avait fait une bonne affaire en achetant, voulait en faire une meilleure encore en énormes. Au lieu de morceler la propriété et de la détailler, par petits lots, aux riverains, elle avait arrondi le domaine d'une ferme de cent hectares et de soixante hectares de bois, et constitué ainsi une terre vraiment princière. Le prix demandé montait à deux millions cinq cent mille francs et ne paraissait pas trop exhorbitant. Mais qui, dans ce temps d'amoindrissement des grandes fortunes patrimoniales, à l'heure où la noblesse, épuisée d'avoir voulu soutenir son train sans jamais augmenter ses ressources, est à peu près ruinée, qui pouvait acheter la Chevrolière ? Un nabab étranger, quelque industriel fraîchement enrichi ou, un brasseur de grandes affaires. Il n'était point facile à dénicher l'oiseau doré qui se laisserait tirer une plume de l'aile par ces estimables marchands de biens, et le château demeurait invendu. Mais les fermes rapportaient trois pour cent, les coupes de bois s'adjugeaient facilement, et il n'y avait pas péril en la demeure.

Cependant, Clément ne passait jamais devant les fenêtres de son ancienne habitation sans avoir un petit frisson joyeux au cœur, en voyant les persiennes closes et le château comme mort d'avoir perdu son seigneur. Il en avait de la reconnaissance aux choses, et il aimait plus tendrement ces terres, ces bois, parcourus dès l'enfance, et semblant être affectionnés à lui au point de ne vouloir point plaire à un autre. Un soir de février qu'il rentrait de la chasse, à la brune, avec deux bécasses dans la poche de sa veste, en débouchant sur la route de Précigny à l'orée d'un bois appartenant à la commune, sa chienne Méta, qui marchait devant lui, s'arrêta et donna de la voix. Clément regarda autour de lui, et ses yeux distinguèrent une forme noire accroupie auprès d'une cépée. Il devina un affûteur attendant un lièvre à la sortie du taill